

Il nous faudrait une étude particulière de cas de ce genre pour voir si le versement de prestations d'assurance-chômage peut être interrompu sans qu'il y ait perte des avantages acquis ou sans que les gens aient à accomplir de nouveau leur période de gains et leur délai de carence. J'exhorte le ministre d'État chargé des petites entreprises d'étudier cette question, car c'est là un des gros problèmes des petites entreprises. Il faudrait refondre le régime d'assurance-chômage en conséquence car cette situation est chose courante dans ce secteur.

Le gouvernement devrait peut-être également songer à consentir des allègements fiscaux en compensation des cotisations que les propriétaires de petites entreprises versent au Régime de pensions du Canada et à la caisse d'assurance-chômage, afin de les aider à effectuer les retenues à la source dans le cas d'activités où ils peuvent employer les travailleurs qui se situent à la périphérie de la population active.

Par ailleurs, le gouvernement pourrait songer à accorder des dégrèvements d'impôt aux petites entreprises, au même titre que pour la production cinématographique et la prospection pétrolière, pour leur permettre de vendre leurs actions. C'est que, dans ce genre d'entreprises, les petits actionnaires prennent des risques énormes. Le but que nous poursuivons actuellement, c'est la relance de l'activité économique, et ce sont précisément les petites entreprises qui constituent la planche de salut de nos travailleurs «marginiaux»?

J'aimerais passer maintenant à l'article b) de la motion qui parle d'aider à la formation de consortiums de petites entreprises d'exportation. Je connais quelqu'un qui est allé au Nigéria avec l'idée d'y vendre des génératrices montées ou fabriquées au Canada. Il a remarqué que l'industrie de la pêche là-bas manquait du matériel que nous considérons comme chose courante sur la côte ouest. Il a parcouru le pays, essayant d'obtenir des commandes de matériel fabriqué sur la côte ouest. Le gouvernement fédéral a payé son voyage au Nigéria. Il a consacré une bonne partie de son temps à explorer les marchés possibles qui s'offraient à l'industrie secondaire canadienne. Je parle des appareils à tambour et à l'huile qui sont très répandus sur la côte ouest. Nous les fabriquons. Cette personne n'avait pas les liquidités qui auraient permis à sa compagnie de donner suite à cette affaire. C'eût été une bonne chose s'il avait pu obtenir une aide quelconque du ministère de l'Industrie et du Commerce ou si ce dernier avait pu déléguer un fonctionnaire qui aurait étudié la formation d'un consortium susceptible de favoriser la petite entreprise dans cette région particulière du Canada.

Je pense que le gouvernement devrait peut-être tenir des colloques sur la formation de consortiums d'exportation pour les petites entreprises. Les petites entreprises n'ont pas les possibilités des grosses sociétés à cet égard. Je pense que nous avons davantage besoin d'un type de consortium d'exportation à vocation collective que d'une société du genre de celle que propose le gouvernement, laquelle équivaut à une société internationale d'exportation servant à faire concurrence à la Mitsubishi et à d'autres grosses sociétés asiatiques. Il paraîtrait que M. Jean-Luc Pepin passera à la présidence de cette société en quittant la Commission de lutte contre l'inflation.

L'ACDI et la SEE semblent orientées de façon à servir les intérêts des entreprises canadiennes qui ont des intérêts puissants et bien appuyés dans les coulisses. Le travail qu'elles font et les emplois qu'elles créent au Canada sont loin de profiter

Commerce extérieur

aux petites entreprises. Le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) a lu pour nous la loi de 1970 sur les petites entreprises adoptée par le Congrès américain. Peut-être le ministre d'État chargé des petites entreprises devrait-il l'étudier car elle montre bien que les États-Unis se préoccupent de la rentabilité de ce secteur de leur société. En fait, les États-Unis réservent à la petite entreprise un certain pourcentage, parfois même un tiers des contrats se rattachant à la défense nationale. Si nous voulons avoir une économie de libre entreprise, le ministre d'État (petites entreprises) ferait mieux de prendre une initiative en ce sens.

De plus en plus, la tendance dans le monde aujourd'hui est aux transactions internationales entre gouvernements. Le ministre d'État (petite entreprise) peut certes convaincre ses collègues du cabinet d'accorder à la petite entreprise une part des transactions de l'ACDI, de la SEE et de la CCC.

J'en viens maintenant à l'article c) de la motion qui modifierait les pratiques que suit le gouvernement pour les appels d'offres, de façon à permettre à la petite entreprise de fournir une partie des biens et services achetés par le gouvernement. J'ai mentionné comment certaines lois américaines protègent la petite entreprise.

Je m'inquiète des injustices qu'il commence à y avoir dans les diverses régions du Canada sur le plan des relations commerciales entre les provinces. Je regrette d'avoir à signaler à la Chambre qu'on harcèle les conducteurs de camions qui vont de l'Ontario au Québec. On arrête même les voitures de tourisme pour inspection complète, et on colle des billets aux conducteurs qui ne portent pas les ceintures de sécurité. Je crois que les entrepreneurs d'autres parties du Canada ne peuvent plus offrir leurs services au Québec.

Dans bien des cas, les industries de l'Ouest ne peuvent plus concurrencer les industries de Montréal. Dans un cas, un fabricant d'uniformes à Vancouver ne peut plus concurrencer les entreprises de Montréal. Si l'on veut que les entreprises de Montréal concurrencent celles du reste du Canada, ce principe doit s'appliquer également au Québec. Si nous dressons des frontières internationales, que Dieu nous vienne en aide. A Calgary, des compagnies soumissionnent pour un contrat de fourniture d'uniformes de pompiers. Le contrat a été accordé à une entreprise de Montréal pour \$243,000. L'entreprise de Calgary avait proposé ses services pour \$257,000, l'entreprise de Vancouver, pour \$257,000 et l'entreprise de Toronto, pour \$300,000. Les industries canadiennes de l'Ouest qui sont touchées ne peuvent plus soutenir la concurrence et sont menacées de faillite à cause de ce genre de pratiques. Le traitement doit être le même d'une province à l'autre.

● (1740)

Je peux citer une autre chose qui m'inquiète dans ce régionalisme qui se dessine. Grâce à l'aide du ministère de l'Industrie et du Commerce et du Conseil national de recherches, on a réalisé d'importants progrès en Colombie-Britannique dans l'éclairage à haute densité. Mais quand le gouvernement fédéral, par l'entremise du centre de développement des transports, a passé un contrat en vue de répandre l'usage de l'éclairage à haute densité, il l'a donné à une entreprise de Montréal, filiale d'une société américaine dont la technologie est tout à fait désuète par rapport à celle mise au point à Vancouver. Je me demande pourquoi le Centre de développement des transports ne tient pas compte des recherches et des connaissances qui